

1. Le secteur choisi était tellement large que je crois qu'il peut y avoir un manque de focus : comment réduire l'impact de la présence de l'échangeur Turcot et comment prendre l'opportunité pour améliorer le secteur adjacent tel que désenclaver.
2. Au début du processus, il manquait d'exemples de ce que font d'autres sociétés, arrondissements, villes... Je crois que des exemples concrets de verdissement, de logements sociaux, d'accroissement de la sécurité, etc., serviront à offrir un meilleur résultat à la fin. Enfin, il n'est pas toujours pertinent de réinventer la roue, alors qu'il est important de relever qu'il existe déjà des exemples qui peuvent servir de muse.
3. Aussi, sur le même thème qu'il n'est pas toujours pertinent de réinventer la roue, je trouvais que la documentation ne faisait pas assez de parallèle aux rapports antérieurs. Je vous joins, ici, un exemple.
4. Le premier rapport de l'OCPM offrait des grandes lignes directrices mais je trouvais que le rapport préliminaire de l'arrondissement ne suivait pas nécessairement ces conseils. Par exemple, je suis contre de mettre du résidentiel adjacent à une entreprise en pleine croissance (emploi), et qui investit dans ses futurs plans d'expansion, et de l'autre côté, adjacent à une intersection dangereuse et bruyante (sécurité, bruit et qualité de vie). Un autre exemple est de vouloir mettre un changement de zonage qui permettrait aux entreprises et industries de se loger adjacents à un parc (endroit paisible = qualité de vie) – je fais référence, ici, au 4700 St-Ambroise. D'ailleurs, je questionnais également son inclusion dans le secteur St-Henri Ouest.
5. Je suis pour que l'arrondissement acquiert le site de la *Canada Malting* mais pour le conserver pour la Mairie, pour en faire un centre culturel, des bureaux, pour le verdissement, pour un accès à la piste cyclable ou un centre de réunion du quartier. Mais, je suis contre le zonage résidentiel de cet immeuble.
6. Je suis contre le changement de zonage du 4700 St-Ambroise.
7. Je suis pour le changement de zonage qui permettra plus de densité/hauteur et qui réduira le coefficient d'occupation au sol. Cette simple mesure permettrait davantage de verdissement du secteur visé au profit de la population. Ainsi, cela se traduira par une amélioration de la qualité de vie des gens avec l'augmentation des logements sociaux et le verdissement des espaces citoyens.

Mes salutations,

Ricardo M.P. Moretti, MBA